

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. \$1. PAR AN.

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Pétitions présentées à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, pour l'introduction de la cause de béatification de Pie IX ; miracles opérés par l'intercession de Pie IX. — Commission instituée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, pour s'occuper des travaux préliminaires à la cause de béatification de Mgr de Laval, premier évêque de Québec. — Réponse de Son Excellence le Gouverneur Général Dufferin à une adresse qui lui a été présentée par leurs Grandeurs l'Archevêque et les Evêques de la Province Ecclésiastique de Toronto. — Progrès du catholicisme en Angleterre. — Départ du marquis de Lorne et la princesse Louise d'Angleterre pour le Canada, le 14 novembre prochain. — Ordinations par Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, au Collège de Ste. Anne. — Progrès de la colonisation aux Etats-Unis ; la colonisation dans la Province de Québec.

Causerie Agricole : Soins à donner au cheval employé au travail des champs (Suite) ; Soins à donner au cheval lorsqu'il travaille. — Quelques notions sur la ferrure des chevaux.

Sujets divers : L'aménagement des forêts (Suite) : incendies dans les forêts, causés par les bucherons, les chasseurs et les pêcheurs. — Nos soirées d'hiver à la campagne ; importance des réunions de cultivateurs.

Choses et autres : Deuxième récolte de foin à St. Léon, comté de Maskinongé. — Fragments d'un apiculteur ; renseignements utiles pour le mois d'octobre.

Recettes : Sirop de sucre pour nourrir les abeilles. — L'huile de charbon pour la destruction des rats, des souris et des limaces.

Non-seulement nous prions mais nous supplions nos ABONNÉS RETARDATAIRES de nous payer au plus tôt !! Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de publication de la Gazette.

Un peu de bonne volonté de la part de nos abonnés retardataires ; nous sommes dans un pressant besoin d'argent !! Près de 700 abonnés nous doivent plus d'une année d'abonnement chacun, et nous sommes quinze jours à trois semaines sans recevoir une somme suffisante à payer notre papier ! Que l'on y songe ; un journaliste a besoin de ce qui lui est dû.

REVUE DE LA SEMAINE

Dans le mois de juillet dernier nous annoncions à nos lecteurs qu'une pétition de plusieurs évêques d'Italie avait été présentée à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, pour l'introduction de la cause de béatification du vénérable Pape Pie IX, de sainte-mémoire. *L'Abeille*, publiée au Séminaire de Québec, annonce que tout récemment le Conseil central de l'œuvre de Saint-François de Sales, au nom de 700,000 associés, adressait au Souverain Pontife Léon XIII une supplique demandant aussi l'introduction de la cause de Pie IX.

Voici quelques miracles, dont nous empruntons les détails à *L'Abeille*, qui donnent à cette demande un grand poids.

* A l'hospice général de Lille, diocèse de Cambrai, une jeune religieuse de l'Enfant-Jésus était tombée dans un état complet de langueur ; depuis quatre ans, elle dépérissait à vue d'œil. Son état était des plus inquiétant ; elle avait jusqu'à trois accès de fièvre par jour.

Vers le mois de mars, elle eut l'heureuse inspiration d'adresser des prières à Pie IX. Aussitôt sa maladie disparut comme par enchantement. Son visage redevenait frais et vermeil. A voir ses traits, on aurait dit qu'elle n'avait jamais été malade. Elle était si bien guérie qu'elle put tout de suite reprendre ses fonctions à la pharmacie de l'établissement.

* A la fin d'avril, un vénérable prêtre de Bologne (Italie), écrivait à l'*Osservatore Cattolico* de Milan :

"Carolinu Orsi, Polonoise, âgée de trente ans, fut saisie en janvier dernier d'une grande fièvre, accompagnée d'une toux perpétuelle. Les symptômes devinrent tellement graves que le médecin n'espérant plus pouvoir la guérir, s'appliqua uniquement à éloigner le fatal dénouement.

"Une compagne de la malade lui donna alors un portrait de Pie IX, et son confesseur lui raconta les merveilles obtenues par l'intercession du Pontife défunt. Elle plaça ce portrait sur sa poitrine et se mit à invoquer Pie IX, avec ferveur. Aussitôt l'oppression disparut. A mesure qu'elle récitait le *Rosaire*, elle sentait ses forces revenir ; et quand elle l'eut terminé, elle sortit du lit, s'habilla et alla se présenter, comme une vision,

l'ouvroir, où toute la famille assemblée se précipita sur elle avec une indescriptible émotion, pleurant de bonheur et la couvrant de baisers."

"La Baronne Saveria Scoppa était atteinte au ponce d'une ulcère des plus graves, déjà la gangrène était déclarée, et tout espoir était perdu, lorsque sa fille eut l'idée d'appliquer au membre souffrant des cheveux de Pie IX, et demanda au saint Pontife de guérir la malade. L'effet fut presque instantané. Immédiatement l'enflure disparut, la couleur livide du membre malade n'existait plus et peu à peu l'ulcère guérit complètement.

Le médecin, M. F. Cosentino, a déclaré, dans une lettre publiée par les journaux, cette guérison tout à fait extraordinaire et en dehors de toute explication scientifique possible.

Son Em. le cardinal de Canossa, évêque de Vérone (Haute Italie), vient d'écrire à l'*Unita Cattolica* de Turin une lettre dans laquelle on lit le fait suivant :

"Je vous envoie le récit d'une grâce extraordinaire obtenue dans mon diocèse par l'intercession de Pie IX : la guérison instantanée d'un jeune garçon épileptique. Cet enfant avait de fréquentes attaques chaque jour, et des attaques d'une extrême violence. Sur le conseil de leur curé, les parents de cet enfant ont commencé une neuvaine de prières à Pie IX, et ont mis sur la poitrine du jeune malade un petit morceau d'une soutane du grand Pontife. A peine la relique l'a-t-elle touché que les attaques ont cessé immédiatement et ne sont plus revenues. Le prodige a eu lieu devant quatre mille personnes, prêtes à l'affirmer par serment."

Voici un autre fait relaté dans les *Annales de Ste. Anne de Beauport*, par une dame du faubourg St. Jean de Québec : — Mon mari manquait d'ouvrage. Dans l'après-midi du jour où l'on chanta un service pour le repos de l'âme de Notre Très-Saint Père Pie IX, je priais à la chapelle du Sacré-Cœur. Tout-à-coup l'idée me vint de m'adresser à notre bon Père. Je le suppliai instamment de demander par le cœur Immaculé de Marie, au Sacré-Cœur de Jésus, de l'ouvrage pour mon mari. Dans le cas où je serais exaucée, je devais publier cette faveur dans les *Annales de Ste. Anne*. Quatre jours après (21 février) mon mari commençait à travailler. Je remercie de tout mon cœur Notre Seigneur Jésus, qui a exaucé si promptement la prière de son grand et saint serviteur."

— Le 9 octobre, dit l'*Abeille*, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a institué une commission qui doit s'occuper des travaux préliminaires à l'introduction de la cause de Mgr de Laval.

Par une heureuse coïncidence, cette date du 9 octobre 1878 se trouve être le 20^e anniversaire de l'ouverture du Petit séminaire de Québec. N'est-ce pas déjà une coïncidence d'un bon augure ?

Voici les membres de cette commission :

Postulateur.—M. T. E. Hamel, V. G. et supérieur du séminaire.

Juges.—Mgr B. Paquet, M. Cyp. Légaré et M. Ls. H. Paquet.

Secrétaire.—M. Ans. Rhéaume.

Promoteur fiscal.—M. Ed. Bonneau, Chapelain des Sœurs de la Charité.

Huissier.—M. A. A. Blais.

A l'occasion de ce premier pas vers la canonisation du fondateur du séminaire, Mgr l'Archevêque a bien voulu venir nous dire, à la Chapelle du Petit Séminaire de Québec, la messe de

communauté, qui a été précédé du *Veni Creator*, pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux de la nouvelle commission.

— Leurs Grandeurs les Evêques de la Province Ecclesiastique de Toronto ont profité, il y a quelque temps du séjour de Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Dufferin à Toronto, pour lui présenter une adresse à l'occasion de son départ du Canada. Voici la réponse de Son Excellence le Gouverneur-Général à cette adresse :

"Messeigneurs,

"Je vous prie de croire que c'est avec les sentiments de la plus vive satisfaction que je réponde à l'adresse que vous m'avez fait l'honneur de me présenter.

"Je sais qu'au Canada il n'y a pas un corps plus dévoué aux intérêts du pays et plus attaché à l'empire britannique que le clergé que vous dirigez, et j'ai été heureux de constater que, sous votre direction et d'après vos conseils, il s'est toujours montré prêt à reconnaître la justice du gouvernement de Sa Majesté au Canada. Je me sens honoré, Messieurs, que vous qui occupez des positions si élevées m'adressiez la parole en terme si flatteurs, et jamais je n'oublierai les égards que m'ont témoignés les membres de la hiérarchie catholique au Canada.

"Je serai heureux de me faire votre interprète auprès de Sa Majesté pour lui exprimer vos sentiments de loyauté envers la couronne. En quittant le Canada j'apprécie davantage tout ce que l'on peut faire pour faire régner la concorde parmi une population composée d'habitants ne partageant pas tous les mêmes croyances religieuses, en leur accordant des droits égaux et en administrant la justice d'une manière impartiale."

L'adresse était signée par Sa Grandeur l'Archevêque Lynch et par leurs Grandeurs les Evêques de London, de Kingston, de Hamilton et de Sarepta.

— Le catholicisme continue de faire des progrès étonnants en Angleterre. Un grand nombre de conversions se font dans les plus hautes sphères de la société. Cinq jeunes demoiselles de noble naissance et pourvues abondamment des dons de la fortune, sont sur le point de prendre le voile. Ce sont Mlle Edith Noel, fille du comte de Gainsboro, Mlle Constance Howard, de Glasgow, et sœur de la marquise de But, et deux filles de l'hon. Maxwell Stuart et la plus jeune fille de M. Blount.

D'un autre côté on remarque en Angleterre un mouvement prononcé en faveur de l'abolition du divorce.

— Dimanche, le 6 octobre courant, Sa Grandeur Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du Collège de Ste. Anne de la Pocatière :

Tonsurés :—MM. J. B. Thiboutot, C. Leclerc, et M. Alphonse A. Têtu, de l'Archidiocèse de Québec.

Minors :—MM. Z. Bernier, E. Gosselin, L. P. Miville-Deschênes, J. F. Blanchet, G. T. Pelletier, J. L. St. Pierre, L. N. Lessard, A. Michaud, de l'Archidiocèse de Québec, et J. Connolly, du diocèse de Kingston.

Diacre :—M. F. H. E. Dionne, de l'Archidiocèse de Québec.

— Le marquis de Lorne et la princesse Louise quitteront définitivement le sol de l'Angleterre pour le Canada, le 14 novembre prochain, sur le vapeur Allan, *Sarmatian*, nolisé à cet effet, le plus fort et le plus rapide des vapeurs océaniques de la ligne canadienne. L'escadre de l'Amérique du Nord en ce moment dans notre port, ira rencontrer en mer la *Sarmatian* et escortera Son Altesse royale et le marquis de Lorne jusqu'à Halifax, pour se rendre à Québec par l'Intercolonial.

Il n'y a pas de doute que le jour du passage de notre nouveau

Gouverneur-Général le marquis de Lorne, par le chemin de fer Intercolonial, sera annoncé à l'avance par le télégraphe; ce serait alors une belle occasion pour les résidents de Rimouski, Trois-Pistoles, Isle-Verte, Rivière-du-Loup, Ste. Anne, Montmagny, et autres stations, de préparer une démonstration pour saluer le représentant de la Reine, lors de son passage sur la ligne Intercoloniale.

— Aux Etats-Unis, comme dans notre pays, on fait des efforts pour ramener vers l'agriculture le trop grand nombre d'ouvriers qui actuellement encombrant les villes des différents Etats. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Daily Bulletin* de New-York :

" Peu de nous, ici dans l'Est, ont la moindre idée de l'importance d'émigration qui s'est opérée depuis le printemps dernier dans le pays au-delà du Mississippi, mais on en trouve une estimation à peu près exacte dans les rapports des diverses compagnies de chemin de fer qui fournissent les facilités de transport. On nous assure qu'en ce moment le transport de voyageurs par les lignes de l'ouest et du nord-ouest a une activité sans précédent. Chacun des trains allant dans ces directions est plein de gens à la recherche de homes sur les terres riches et négligées du Kansas, du Nebraska, du Dakota, du Texas et du Minnesota. La compagnie du chemin de fer du Nord du Pacifique annonce qu'elle a vendu pour \$4,000,000 de terres pendant les premiers huit mois de l'année courante, et que les demandes n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui. Les demandes de terres à cultiver dans ces sections proviennent en grande partie d'ouvriers et artisans de villes encombrées, qui, ne pouvant trouver à travailler de leurs anciens métiers, ont la sagesse de tourner leur attention vers l'agriculture."

Le *Nouveau-Monde*, de Montréal, qui désirerait voir les ouvriers de nos villes de la Province de Québec, suivre ce même bon mouvement, fait les réflexions suivantes en ce qui concerne nos compatriotes :

" Il y a ici une leçon dont nos compatriotes pourraient profiter. Dans le Canada aussi l'agriculture a été trop longtemps dédaignée. C'est pourtant la carrière la plus sûre et la plus avantageuse, à tout bien considérer. Nos gouvernants devraient la protéger plus efficacement et nos jeunes gens la rechercher davantage. Il n'est pas besoin d'aller à des centaines de milles de distance pour trouver dans ce pays de bonnes terres sur lesquelles on puisse se créer un avenir; il suffit de s'éloigner de quelques dizaines de lieues, souvent moins que cela, et l'on a ce que les ouvriers des Etats-Unis sont obligés d'aller chercher à trois, quatre ou six cents milles.

Cependant, pour être juste, il faut reconnaître qu'il existe un commencement de mouvement plus accentué que d'ordinaire vers la colonisation. Les conseils réitérés d'une partie de la presse joints aux efforts des membres du clergé spécialement dévoués à cette œuvre éminemment nationale, ont eu pour effet d'engager un bon nombre d'hommes courageux à tourner leurs regards vers la colonisation. C'est à nos gouvernants à savoir tirer profit de ces circonstances pour mieux favoriser le défrichement des terres incultes, retenir par ce moyen notre population au pays, et accroître en même temps la force et la richesse nationales. Qu'on économise, s'il le faut, sur d'autres dépenses, et qu'on affecte de plus fortes sommes d'argent pour améliorer l'agriculture et développer la colonisation.

" Toute la presse devrait prendre une part active à cette croisade et n'accorder trêve à nos gouvernants que lorsque ce but sera atteint."

Voici ce qu'annonce le *Journal de Québec* en ce qui concerne

le départ de plusieurs familles de Québec pour le Saguenay :

" La perspective d'un hiver de misère engage toujours quelques familles pauvres de notre ville à partir pour le lac St. Jean, quand elles peuvent en trouver les moyens, au moyen de la vente de leurs mobiliers ou maisons, quand elles sont propriétaires, réaliser les frais de voyage et pourvoir, pendant quelque temps, à leurs besoins une fois rendus à destination.

" Ceux qui ont déjà quelque expérience dans les travaux de défrichement et dans la manière de cultiver, ont un grand avantage sur les autres. Car, pour réussir, il faut toujours être pour le moins un peu au fait de ce que l'on veut pratiquer.

" Les cultivateurs déjà établis au lac St. Jean peuvent, dans une certaine mesure, venir en aide aux nouveaux-venus, en leur procurant un peu d'ouvrage; mais il serait imprudent de compter uniquement là-dessus, car on sait que les cultivateurs font, autant que possible, leur ouvrage eux-mêmes, avec l'aide de la famille.

" Les nouveaux colons ne peuvent guère gagner, de cette manière, que ce qu'il leur faut pour leur propre subsistance. Mais il leur faut songer à faire de suite du défrichement sur les terres qu'ils prendront, s'ils veulent être en état de semer au printemps.

" Il n'y a pas de doute que le Gouvernement viendrait en aide aux colons rendus au Lac Saint Jean, avec l'intention bien arrêtée de s'y établir; c'est ce qu'il a toujours fait pour les colons de bonne foi."

Comme nous le voyons par ces extraits de journaux, aux Etats-Unis comme au Canada, on semble reconnaître que la crise commerciale et industrielle que nous avons à subir actuellement est plutôt due à la grève de l'esprit agricole qui dure depuis plusieurs années, qu'à toutes autres causes, laquelle a pour fille la grève du sol.

En effet, le plus grand fléau que nous ayons eu à déplorer a été la désertion de nos campagnes, l'abandon de la culture des champs. Le plus grand mal de l'agriculture, ça été d'ignorer sa force. Il faut donc relever l'agriculture, pour tout relever. Quand nous aurons fait pour l'agriculture et pour la colonisation ce qu'il convient de faire, alors seulement l'agriculture sera appréciée et elle commandera; alors tous les intérêts seront à leur place, même les intérêts financiers que nous sommes loin de confondre avec l'agiotage qui malheureusement s'est pratiquée sur une large échelle.

C'est donc l'agriculture qu'il faut encourager; c'est donc vers la colonisation de nos forêts vierges qu'il faut pousser les bras, et nos Gouvernements doivent tenter tous les efforts possibles pour retenir sur les terres nouvelles les colons que le découragement ou l'infortune porteraient à retourner dans nos villes.

Pour venir efficacement en aide à l'agriculture, il faut vivifier, seconder l'agriculture dans ses premiers besoins, et prendre pour règle de conduite cette vieille maxime: " Tout fleurit dans un Etat où fleurit l'agriculture." Cette maxime doit nécessairement servir de règle aux hommes chargés des responsabilités sociales, à nos hommes d'Etat, à tous ceux que le suffrage populaire a appelés dans nos Chambres fédérale et Provinciales.

Certains optimistes cependant prétendent renverser cette vieille maxime; leur maxime à eux est que *tout fleurit dans un Etat où se multiplient les échanges*. Aussi est-ce merveille de les voir se boucher les yeux et les oreilles devant les désastres de nos grands centres industriels. Du moment que les chiffres à la douane prouvent que jamais on n'a transporté autant de marchandises d'une nation à l'autre, tout est pour le mieux.

En vue de la crise qui sévit actuellement, on est à chercher un point d'appui pour replacer le monde économique sur sa base naturelle et légitime : Ce point d'appui, nous le trouvons dans l'agriculture, et la colonisation. Que tous les efforts des hommes dévoués se tournent de ce côté.

CAUSERIE AGRICOLE

Soins à donner au cheval employé au travail des champs.

(Suite.)

Soins à donner au cheval lorsqu'il voyage.—Quand le cheval voyage on doit éviter de le laisser se refroidir en le tenant arrêté pendant trop longtemps, aux portes des maisons, le long de la route, surtout pendant les pluies ou le gros vent. Quand le cheval doit traîner une lourde charge on doit toujours le laisser s'arrêter un instant au milieu d'une forte montée pour qu'il puisse reprendre haleine, et on empêche le mouvement de recul de la charrette en serrant le frein, ou en mettant des pierres ou un morceau de bois derrière les roues. Arrivé au haut de la côte on le laisse de nouveau s'arrêter pendant quelques minutes. Si la charge est très-lourde on prendra un ou deux chevaux de renfort au bas de la montée. Si plusieurs chevaux voyagent, les chevaux de l'un aideront à monter la trop lourde charge de l'autre.

Si, après un temps d'arrêt, au moment de faire marcher le cheval, on s'aperçoit qu'il va passer à côté de lui, soit une voiture attelée de jeunes chevaux ou d'un cheval rétif, il ferait bien, par convenance, et pour éviter, ce qui arrive souvent, que les chevaux qui passent ne s'effrayent pas par le bruit qui se fait ordinairement lorsqu'un attelage assez lourdement chargé se met en mouvement, d'attendre pour exciter ses chevaux à avancer, que la voiture que l'on rencontre soit un peu passée.

Si l'on est forcé de s'arrêter pour laisser manger ou boire, on doit toujours avoir soin de mettre au cheval, une bonne couverture s'il est en transpiration. Si l'eau qu'on doit lui faire boire est trop froide, il serait bon d'y ajouter une poignée de son ou une petite quantité d'eau chaude.

Il est toujours dangereux de laisser manger les chevaux dans des crèches dans lesquelles peuvent avoir mangé des chevaux atteints de gourme ou de la morve, maladies qui se communiquent facilement aux autres chevaux. Il vaut mieux leur donner à manger un morceau de pain ou du foin pendant qu'ils restent attelés, et les placer à l'écurie aux heures habituelles des repas. Il y a du reste des chevaux qui ont besoin d'être placés à l'écurie différentes fois dans la journée, et qui ne lâchent leur urine de crainte de mouiller leurs jambes, que lorsqu'ils se trouvent sur une bonne litière.

On doit prendre la précaution de ne jamais faire manger au cheval du pain frais pas assez cuit, qui occasionne souvent des indigestions, et particulièrement du pain moisi qui peut provoquer des coliques mortelles.

Quand on est arrivé à destination de son voyage, il faut avant toute autre chose soigner ou faire soigner son cheval.

Quand on doit entreprendre un voyage en été, il est convenable de partir, s'il est possible, de bonne heure le matin, afin de pouvoir faire reposer le cheval vers le temps des fortes chaleurs, et reprendre le voyage après le plus fort de la chaleur,

pour arriver à destination avec la fraîcheur de la soirée. Le cheval ayant ainsi pu se reposer pendant la journée, sera plus disposé à achever l'étape vers le soir et sera moins tourmenté par les mouches et la chaleur.

Il est imprudent de donner au cheval qui doit se mettre en voyage une ration plus abondante que d'ordinaire, de le bourer en quelque sorte, comme on le fait quelque fois, afin qu'il puisse mieux soutenir le voyage; c'est là une erreur qui est souvent cause de dérangements graves chez le cheval.

La surcharge d'aliments au moment du voyage est une gêne pour le cheval au lieu de tourner à lui donner plus de force; il sera paresseux, exécutera difficilement de fortes tractions, parce qu'il se trouve trop gros, trop bourré; l'estomac trop distendu ne fonctionne pas, de là les indigestions quelquefois compliquées de fourbure que l'on observe pendant les voyages.

Arrivé à destination on aura soin de choisir pour le cheval une bonne écurie, pourvue d'une litière; avant tout on aura la précaution de bien nettoyer la crèche, même de la laver si cela est nécessaire, afin de prévenir que le cheval ne puisse contracter des maladies contagieuses, telles que la morve et les gourmes.

Il faut avoir soin de bien bouchonner le cheval après son entrée à l'écurie; si la température y est froide, on le couvrira d'une bonne couverture, sous laquelle on placera un peu de paille s'il est très-mouillé, afin qu'il puisse sécher plus vite. La couverture placée immédiatement sur la peau du cheval, sans interposition d'un peu de paille, condense souvent la transpiration, et retient aussi pendant trop longtemps l'humidité. Si le cheval a très-chaud, on le laissera reposer une demi-heure avant de lui donner à manger; s'il est très-échauffé et qu'en même temps il ait très-soif, on commencera après quelque temps de repos à lui donner une portion de son mouillé pour le rafraîchir un peu, puis on lui donnera du foin, après on fera boire; suivra l'avoine et le restant de la ration de foin.

On doit toujours s'assurer par soi-même quand on loge quelque part, si le foin que l'on donne aux chevaux est de bonne qualité, et que le cheval ait eu la portion d'avoine qu'on croit nécessaire de lui faire donner.

Si en venant du travail ou du voyage, le cheval est couvert de boue, on peut, quand il n'est plus en transpiration, lui faire prendre un bain de propreté jusqu'au-dessus des jarrets ou jusqu'au ventre, dans un étang ou une eau courante; ou bien on lui lave les membres avec de l'eau au moyen d'une brosse ou d'une éponge. Après la sortie du bain on bouchonnera bien les membres, afin de les faire sécher, d'y rétablir la circulation et de prévenir leur refroidissement.

Quand le cheval en voyage est arrivé le soir à destination, on doit bien le visiter pour s'assurer s'il n'a pas été blessé par le harnais. Si l'on découvre une partie comprimée soit par le collier, soit par la sellette, on doit évincer la partie correspondante du harnais, afin que la compression ne puisse pas continuer à se faire, et appliquer sur la partie sensible une bonne couche d'argile et de vinaigre que l'on a soin de tenir froide en la mouillant souvent on en la renouvelant.

Il n'est pas inutile d'examiner le soir les pieds des chevaux, surtout quand on a voyagé sur du brisé, afin de s'assurer s'il n'existe pas, entre le fer et la sole, un morceau de silex qui pourrait y exercer une compression et produire une boiterie.

Quand le cheval a voyagé en été sur des routes où il y a

beaucoup de poussière, il est bon de lui laver le soir les yeux et les naseaux avec de l'eau fraîche.

S'il a voyagé dans des localités sèches et montagnouses, s'il a les pieds échauffés, il est bon de mettre le soir dans ces derniers un cataplasme rafraîchissant composé avec de la farine de lin, du crottin de cheval et du vinaigre, ou bien simplement de la bouse de vache.

Lorsqu'on doit entreprendre un long voyage, on doit toujours veiller à la ferrure des chevaux au moins trois ou quatre jours avant de se mettre en route, car les chevaux nouvellement ferrés ont souvent les pieds sensibles, peuvent être comprimés par un clou mal logé dans la muraille, botter après quelques jours de marche, et causer un grand embarras au conducteur pendant le voyage.

QUELQUES NOTIONS SUR LA FERRURE DES CHEVAUX.

Le sabot chez le cheval doit être proportionné au corps, avoir une forme régulière, une consistance solide et néanmoins souple, un tissu liège et uni. La corne de couleur noirâtre est plus tenace et de meilleure qualité que la blanche qui est généralement plus cassante.

Le sabot se compose de trois parties distinctes : la muraille, la sole et la fourchette.

La muraille recouvre la partie antérieure et latérale du pied, jusqu'aux talons où elle se replie en formant des angles aigus et se prolonge sous le pied en forme d'un ventre. La sole et la fourchette pour former ce qu'on appelle les arcs-boutants et se terminent à la pointe de cette dernière.

La surface externe du sabot est couverte d'un vernis luisant qui s'oppose au dessèchement de la corne et qu'on ne doit jamais laisser enlever par le forgeron au moyen de la râpe.

La sole est une plaque de corne écailleuse en forme d'un croissant légèrement voûté, qui recouvre la partie inférieure du pied. Elle est unie par son bord externe-convexe au bord inférieur de la muraille externe; et par son bord interne-concave à la partie de la muraille interne en forme de V, formant les arcs-boutants et cernant la fourchette.

La fourchette enclavée entre les arcs-boutants et placée à la partie inférieure du pied, est une espèce de pyramide de corne molle et élastique recouvrant le coussinet plantaire. Elle est divisée longitudinalement en deux parties par un enfoncement qu'on nomme lacune ou fente de la fourchette. De sa partie postérieure s'élève une expansion qui recouvre les talons (glômes), va en rétrécissant pour former une bande (périople) qui recouvre le bord supérieur du sabot, et qu'on ne peut non plus jamais laisser enlever par la râpe du forgeron.

De la disposition de ces différentes parties du sabot, entre elles, résulte l'élasticité de la boîte cornée, propriété qui lui permet de se dilater pendant l'appui du pied sur le sol, et de se resserrer pendant le lever du pied.

Pour garantir le pied du cheval contre l'usure, on a été obligé d'y appliquer un fer, qu'on fixe au moyen de clous.

Par la ferrure mal appliquée l'élasticité se détruit à la longue, et les chevaux sont mis hors de service avant l'âge.

Nous n'entrerons pas dans les détails sur la manière de forger le fer, ou de l'appliquer; généralement dans la plupart de nos paroisses, les forgerons connaissent la manière de ferrer les chevaux; ils savent comment la ferrure doit être appliquée

d'une manière rationnelle. Dans tous les cas, nous croyons nécessaire de faire connaître aux cultivateurs, comment doit être appliquée une bonne ferrure, quels sont les défauts et les mauvaises habitudes à éviter dans la ferrure, et quels sont les principales ferrures applicables à quelques pieds défectueux, afin qu'ils en surveillent eux-mêmes l'exécution, quand ils conduisent leurs chevaux chez le forgeron, pour les faire ferrer.

Avant d'appliquer le fer, il faut que le forgeron-ferrant nettoie le pied, retranche certaines parties de la corne. On ne peut jamais laisser trop creuser la sole en parant le pied, ni trop enlever les arcs-boutants, ni ouvrir les talons; ces opérations concourent à produire un rétrécissement du pied.

On ne laissera pas non plus couper trop de cornes au pourtour du pied, de crainte d'avoir un pied trop court qui peut devenir sensible par la pression du fer et produire une boiterie. Si la corne est dure et se coupe facilement, plusieurs forgerons à la campagne ont la mauvaise habitude de la ramollir en y appliquant un morceau de fer chauffé au feu, avant de l'entamer avec un couteau ou bouter; on ne doit jamais permettre cette manœuvre qui durcira encore davantage la corne, si elle ne produit pas une brûlure du pied. Le cultivateur ou le sujet soigneux qui connaît ce défaut de la corne de son cheval aura toujours soin de ramollir les pieds en y appliquant des cataplasmes de bouse de vache, ou d'un mélange de farine de lin et de crottin de cheval, deux ou trois jours avant de le faire ferrer.

Le fer qu'on pose sur le pied du cheval pour s'assurer s'il convient bien et s'il porte uniformément sur tout le pourtour ne peut être que légèrement chauffé, assez pour griller la corne et n'y rester appliqué que pendant un temps très-court, le forgeron aura soin de couper les points grillés par le fer. Jamais il ne doit appliquer dans ce cas le fer chauffé au rouge vif ni le laisser en contact avec la corne pendant un temps assez long pour carboniser tous les points irréguliers du pied; il s'exposerait à brûler la sole.

Le fer doit toujours être fait pour le pied, et jamais le pied pour le fer.

Un fer bien appliqué doit reposer uniformément sur le pourtour du pied; avoir une légère ajusture, c'est-à-dire être un peu relevé en pince et poser à plat sur les talons. Il ne doit jamais toucher la sole, car par suite de l'élasticité du pied, dans l'appui et sous l'influence du poids du corps, celle-ci venant à baisser et à s'étendre, sera comprimée par le fer; de là les bleimes et les points sensibles que l'on rencontre quelquefois dans les pieds.

Le fer ne peut être étampé ni trop maigre ni trop gras. Trop maigre, ou trop près du bord externe, on ne pourra pas chasser le clou assez profondément dans la corne pour bien attacher le fer, il peut s'arracher et enlever des parties de corne. Trop gras, ou trop en dedans du fer on est exposé à voir les tissus sensibles du pied comprimés par les clous.

Le fer ne peut être de plus, ni trop large, ni trop étroit, ni trop court ni trop long.

Trop large le fer d'un pied peut être arraché par l'autre, le cheval ainsi ferré est exposé à se couper. Trop étroit il ne porte pas suffisamment sur le bord du sabot, se loge dans la sole, comprime cette dernière et par là peut faire botter. Trop long, aux pieds de devant et dépassant les talons, il peut être arraché avec violence par ceux de derrière, surtout si le cheval forge

ou a des allures allongées.

Trop court, il se loge dans les talons, surtout chez les chevaux qui ont les pieds faibles, et produit des bleimes. Enfin le fer ne doit être ni trop court ni trop léger; il faut qu'il soit proportionné à la force du cheval.

Trop lourd, il constitue un poids superflu et gênant, s'ébranle facilement pendant la marche, et s'arrache en entraînant souvent avec lui des lambeaux de corne.

Trop mince, il s'use vite, peut se plier et comprimer la sole.

Les clous dont on se sert pour fixer le fer doivent avoir une tête si massive et grosse pour bien s'adapter dans les étampures; une lame bien unie d'une épaisseur moyenne et être bien affilée. Trop mince la lame plie et peut comprimer le pied, trop forte, elle peut faire éclater la corne et serrer le pied.

(A suivre.)

L'aménagement des forêts.

(Suite)

INCENDIES CAUSÉS PAR LES BUCHERONS, LES CHASSEURS ET LES PÊCHEURS.

On en a signalé plusieurs dont ils avaient été la cause. Ces faits d'incendie ont été attribués au défaut de précaution; jamais, je crois, à la malveillance. Il faudrait les amener tous, bucherons, chasseurs et pêcheurs, à contracter des habitudes de prudence.

Quel contraste frappant entre l'Européen mettant pour la première fois le pied dans nos forêts et le Canadien familiarisé avec leur aspect! Celui-là considère d'abord, sous l'influence d'un sentiment qui approche de la vénération, l'immensité de cette richesse forestière; puis, quand son regard tombe sur la multitude d'arbres rompus, dont est jonchée la terre et que notre inconscience y laisse pourrir, il s'indigne de voir tant de biens perdus et tant d'ineurie. Pour lui s'il fait un feu, il ne s'en va pas qu'il ne l'ait bien éteint dans les cendres. A ses côtés, le Canadien, dont les yeux sont accoutumés à l'état abandonné de nos forêts, regarde ce désordre avec une indifférence complète, et s'éloigne de son feu encore fumant, sans penser qu'il peut donner naissance à un incendie.

Il serait difficile, presque impossible d'empêcher les faits de malveillance, mais on peut contraindre les imprudents à user de précaution, éclairer les gens inexpérimentés. Il faudrait augmenter le personnel forestier, ce qui nécessairement grossirait beaucoup la dépense actuelle. Quand il est constant, cependant, que les incendies ne cessent point de ravager nos territoires boisés (et personne ne nierait que la perte occasionnée par ces sinistres, quoiqu'elle ne puisse être facilement évaluée, ne soit énorme), ne serait-ce pas une économie bien entendue que d'employer à préserver du feu nos forêts une portion suffisante du copieux revenu qu'elles fournissent au trésor public?

Des bucherons.—Les bucherons ne mettent jamais le feu aux forêts pendant l'abatage du bois, l'équarrissage et la vidange, car ces opérations se font en hiver. C'est au printemps, souvent aussi l'été, c'est-à-dire au temps du flottage, que le danger existe. Où que nos floteurs s'arrêtent, sur le bord des rivières, ils allument un petit feu, soit pour sécher leurs vêtements mouillés et se chauffer, soit pour égayer un court moment de repos, soit, si l'on est avancé dans la saison, pour chasser les mouches. Avant que le feu ait jeté toutes ses flammes, un cri se fait entendre; le canot, le *cageu*, les bûches perdues vont passer! Ils passent, et toute notre troupe s'élançe dans l'embarcation ou sur le bois flottant, et fuit dans le fil de l'eau rapide, en laissant là le feu aux prises avec le vent.

Les chefs-floteurs devraient se pénétrer de l'idée qu'il leur faut avoir l'œil sur leurs hommes en ces occasions, et que ce devoir est très-important. Suivant une recommandation souvent exprimée par les exploitants eux-mêmes à leurs assemblées, quelques hommes soigneux devraient être choisis, dans chaque

équipe de flottage, pour allumer et éteindre les feux avec précaution; ou il faudrait faire partir un garde-forestier, s'il s'en trouvait dans le voisinage, avec chaque équipe ou groupe d'équipiers; ou bien encore, si ce mode de service était trop coûteux, chaque garde pourrait avoir la surveillance d'une certaine étendue de rivière. Les feux se font toujours sur le rivage; il est facile, au moment du départ, d'en jeter à l'eau les dernières tisons.

Il doit suffire d'un moment de réflexion à ceux que fait vivre la forêt pour se convaincre qu'ils ont intérêt à laisser la forêt vivre. S'il était certain qu'un incendie a été causé par la négligence, l'inattention des hommes d'une équipe (sous un bon système de surveillance, on arriverait souvent à s'en assurer), il semblerait juste que le maître ou commandant en subit la responsabilité, et que faute d'offrir la réparation du dommage, il fût privé de sa coupe et de sa lice ce. Quelques actes de sévérité, exercés exemplairement, produiraient les meilleurs résultats.

Des chasseurs.—Ceux qui vivent de leur chasse, blancs comme peaux rouges, compromettent rarement l'existence des forêts, qu'ils habitent; et l'amateur qui se conforme aux lois sur la chasse provoque rarement aussi des incendies. Dans tout le Canada, la chasse du gibier des bois s'ouvre généralement vers le commencement de septembre, au moment où finit la saison chaude et où commencent les pluies d'automne. L'époque d'ouverture est un point d'une grande importance dans la législation forestière en Europe, et l'on pourrait peut-être modifier un peu nos lois en matière de chasse pour prévenir les incendies d'une manière encore plus certaine.

Mais quiconque tire dans les bois, pendant le temps où la chasse n'y est pas permise, devrait être puni doublement; et parce qu'il détruit le gibier et parce qu'il peut occasionner un désastre.

Des pêcheurs.—Plus que les chasseurs, ceux-ci sont à craindre. Est-ce à dire qu'ils soient plus souvent en faute? Non, certes, et je n'ai garde de les noircir; il suffit de voir la patience, la tranquillité qu'ils déploient en se livrant à leur exercice, pour leur concéder de surcroît ces autres qualités de la même famille, la prudence et l'instinct des précautions. Non, le danger ne vient pas d'eux particulièrement; mais de la saison pendant laquelle la pêche est permise et peut l'être, qui est au temps le plus chaud de l'année.

Le gouvernement, quand il accorde des baux de pêche dans les cours d'eau, devrait imposer aux fermiers l'obligation stricte d'usor, eux, leurs amis et leurs gens, des plus grandes précautions en allumant et éteignant leurs feux.

Les dispositions de l'acte québécois, 34 Victoria, ch. 19, et notamment les précautions exigées par l'article 4 de toute personne qui fait du feu dans l'intérieur des bois, sont pratiques, très-efficaces, très-bonnes à adopter aussi dans le reste du Canada. Ces précautions consistent à choisir un endroit clariéré, celui où il y a le moins de terre végétale, de bois mort, de feuilles sèches, de broussailles ou d'arbres résineux, et à dénuder le sol dans un rayon de quatre pieds au moins autour de la place du feu; puis, avant de s'en aller, à éteindre bien complètement les restes de bois encore embrasés. Tout homme de sens et de conscience comprendra qu'il doit employer à ne pas exposer au danger la propriété d'autrui, autant de soins qu'il en voudrait apporter à la conservation de son propre bien. Il y a des jours, pendant les longues sécheresses de l'été, où jeter sur le sol de la forêt une allumette mal éteinte peut être une action aussi coupable que d'en jeter une dans une grange remplie de paille.

La mise à exécution d'un règlement tendant à diminuer le danger du feu durant la saison de la pêche, n'entraînerait pas autant de dépense qu'on pourrait s'y attendre. Les gardes forestiers et les gardes-pêche, dans le fait, n'auraient pas à surveiller avec une égale attention chaque localité de la forêt: une armée n'y suffirait pas. Mais un agent exercé saurait bientôt où sont tous les bons endroits de pêche sur son territoire, et y aurait l'œil; en faisant sa tournée, il pourrait observer, avertir et arrêter au besoin les pêcheurs trop négligents.

Il faudrait que les divers agents préposés pour veiller à la

conservation des forêts et de ce qu'elles renferment, fussent pourvus chacun d'une certaine quantité de circulaires imprimées, affiches, etc., contenant d'énergiques avertissements, qu'ils distribueraient et placarderaient le plus utilement possible; la vue seule de ces affiches, placées en évidence, rappellerait leur devoir à ceux même qui ne pourraient les lire.

Je ne m'excuse pas d'être entré dans tous ces détails; si nous n'en faisons pas assez de compte, nous n'arriverions jamais à aucun résultat important.

Mais il est temps de conclure. L'incendie est le seul danger vraiment redoutable pour nos bois et forêts. Les exploitations exagérées, les déprédations peuvent toujours être réprimées; quelles qu'elles soient, il y a remède. Contre le fléau du feu, nous n'avons que la ressource des mesures préventives.

H. G. JOLY.

(A suivre.)

Nos soirées d'hiver.

Voici bientôt le temps où l'on ne saura que faire pendant les longues soirées d'hiver. Pourquoi, dans les villages assez considérables, où les réunions d'amis peuvent se faire plus facilement, ne profiterions nous pas de ce temps de loisir, pour se réunir une ou deux fois la semaine? Quand donc commencerons-nous à comprendre que l'une des grandes misères du monde agricole c'est l'isolement, l'individualisme; que le premier besoin des cultivateurs est de se voir, de se connaître, de s'éclairer les uns les autres, afin de s'initier peu à peu à la pratique de l'association, le grand levier de toute prospérité et de tout progrès en agriculture comme en tout le reste. Il importe aux cultivateurs de favoriser ces moyens de réunion, surtout pour les jeunes gens; les pères de famille doivent prêcher d'exemple, d'assiduité à prendre part à ces moyens précieux de s'instruire les uns les autres, de se fortifier de plus en plus l'esprit de corps et d'association dont l'agriculture a tant besoin; en effet nous arrivons à une situation où le cultivateur ignorant et isolé ne pourra plus prospérer.

Les réunions de ce genre seraient un premier pas vers la fondation de cercles agricoles, institution si désirable dans l'intérêt de nos cultivateurs.

Choses et autres.

— Le *Courrier de Maskinongé* dit que M. Désiré Voiard, de Saint-Léon a fait cette année deux récoltes de foin: la première lui a rapporté 1000 boîtes et la seconde 600, dans une pièce de terre de quatre arpents. Avis à ceux qui peuvent en faire autant.

Fragments du journal d'un apiculteur. — Les jours raccourcissent sensiblement et la température baisse. Aussi les abeilles des localités dépourvues de fleurs ont-elles commencé à; rendre leur cantonnement d'hiver; l'entrée de leur ruche est dégarnie de gardiennes, notamment la nuit et par les journées pluvieuses. Il faut s'occuper de rétrécir cette entrée par une porte mobile qui laissera passer les abeilles, mais non les souris et les mulots. On a imaginé des portes de bien des sortes; la plus simple a l'avantage d'être à la portée de tous: une planchette mince ou une ardoise avec petits trous et crans, ou bien une triangle de bois dans laquelle on a enfoncé des clous par un côté, constituent des portes qui remplissent le principal but: défendre le passage aux ennemis des abeilles.

Nous voici arrivés à l'époque où il faut penser sérieusement à alimenter les colonies qui ne sont pas suffisamment pourvues de provisions pour passer l'hiver, bien qu'il soit quelquefois plus avantageux de ne donner l'alimentation qu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. Pour nourrir avec succès, alimenter avec profit, il ne faut alimenter que des colonies fortes. Par conséquent il faut commencer à réunir celles qui ne le sont pas, à moins que ce soit des essaims qui peuvent traverser l'hiver avec moins d'abeilles que les colonies logées en vieilles bâtisses. Pour les ruches à hausses et celles à cadres, l'opération se fait avec l'addition, à la ruche à conserver, de la

partie qui contient les abeilles avec les édifices de la ruche à supprimer. On enfume et emmielle au préalable; on opère vers la fin de la journée et sur des ruches voisines autant que possible.

Lorsqu'on a affaire à des ruches communes, ayant des rayons peu étendus, ou des corps de ruches à chapiteau, on peut opérer la réunion par le recouement des abeilles à l'entrée de la ruche qui doit les réunir; on opère encore à la fin de la journée, et pour faire que les abeilles se détachent mieux des rayons, on jette sur les bouts un peu de miel liquide. Mais si les rayons sont fragiles, il faut avoir recours à l'asphyxie par les moyens que l'on dispose.

Pour les ruches à même diamètre, ouvertes dessous ou dessus, dont les rayons descendent jusqu'en bas, la réunion peut se faire par superposition ou juxtaposition. On a soin de jeter un peu de miel sur le bout des rayons des deux ruches juxtaposées et d'employer des morceaux de rayons mouillés de miel qui servent d'échelle aux abeilles lorsque les rayons de la ruche renversée ne touchent pas les rayons de la ruche d'en dessous. On opère le soir. Quand on secoue les abeilles chassées d'une colonie à l'entrée de la ruche à laquelle on les réunit, il faut avoir soin de mettre celle-ci en état de bruissement par la fumée.

Le lendemain de la réunion, même ce jour-là si la réunion est faite, on peut commencer l'alimentation. Il faut alimenter vite c'est-à-dire dans le moins de temps possible. Si les abeilles peuvent monter en une séance toute la nourriture qu'il leur faut, on obtient de meilleurs résultats qu'en l'alimentant par petites quantités à la fois: il n'y a presque pas de départ. Pour alimenter vite, il faut verser la nourriture dans un alimentateur spacieux qu'on place sous la ruche, de façon que le bout des rayons touche le sirop légèrement tiède que contient le vase. Dans ce cas, le poids donné se trouve en magasin, à un dixième près, à moins qu'on ait mis un excès d'eau dans le miel ou le sirop de sucre qu'on donne. Le miel ne demande pas d'eau. Il faut faire fondre au feu, et attendre qu'il soit à peu près refroidi pour le donner. Le sucre administré en nourriture ne doit contenir qu'un cinquième d'eau environ.

Pour les années où le miel est cher, il faut choisir le sucre en pain ou en grain, raffiné ou non, pour nourrir les abeilles.

Le mois d'octobre est propice à l'achat ou au transport des colonies. — X — *L'Apiculteur.*

RECETTES

Sirop de sucre pour nourrir les abeilles.

A quatorze livres de sucre on ajoute huit pintes d'eau; on chauffe à feu modéré, et au bout d'une demi-heure le sirop est à point. On peut l'administrer de suite ou le mettre dans des bouteilles pour le donner plus tard aux abeilles.

Utilité de l'huile de charbon.

Le *Journal d'Horticulture* de l'Anbo (France) assure qu'un membre de la société d'horticulture de ce département, dont la maison était infestée de rats et de souris, fut débarrassé de ces hôtes malfaisants peu de temps après l'introduction dans sa cave d'un dépôt d'huile de charbon. Ce même sociétaire ayant arrosé son jardin avec de l'eau qui avait séjourné dans des tonneaux vides d'huile de charbon, vit disparaître toutes les limaces.

**COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU**

Des comités de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la Compagnie ci-haut mentionnée sont par les présentes notifiés que les taux d'impositions suivants ont été imposés sur tous les Billets de Dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, afin de couvrir les pertes et dépenses de l'année finissant le 1er Septembre 1878, savoir:

Sur tous les billets en force le	30 Septembre, 1877,	1-2 p. ct.
do do do	18 Octobre, do	1 do
do do do	30 Novembre, do	1-2 do
do do do	30 Janvier, 1878,	1-2 do
do do do	28 Février, do	1 do
do do do	30 Mars, do	1-2 do
do do do	30 Avril, do	1 do
do do do	30 Juin, do	1 do
do do do	31 Août, do	1 do

Total... 7 p. cent.

Les dites impositions formant SEPT par cent sur le montant original des Billets de Dépôt (les endossements par extinction étant déduits), doivent maintenant être payées au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent dûment autorisé par la Compagnie, le ou avant le troisième jour de Novembre prochain.

Par ordre du Bureau,

A. G. WOODWARD,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Cie. d'Ass. Mut. }
contre le feu de S. & S., }
Sherbrooke, 2 octobre 1878. }

AUX MAISONS D'EDUCATION.

ET A
MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

On voudra bien se rappeler que notre LIBRAIRIE offre l'avantage de l'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET de LIVRES CLASSIQUES ET DE FOURNITURES D'ÉCOLES, et que nos prix sont des plus réduits.

Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos ordres aussitôt que possible afin de ne pas éprouver de retard à l'OUVERTURE DES CLASSES.

Catalogues, Liste de Prix, échantillons de Papier, etc., envoyés sur demande.

J. B. Rolland & Fils

Libraires-Éditeurs de la Nouvelle Série de Livres de lecture de Montpetit.

Rue St. Vincent, Nos. 12 & 14, Montréal.
9 Août 1878.



LS. A. PROULX
CHAPELIER ET MANCHONNIER

No. 2 rue Christie et coin de la rue Couillard,
QUÉBEC

Se chargera de la confection de toutes espèces de fourrures, ainsi que tous articles en pelleteries qu'il réparera et auxquels il donnera la forme la plus nouvelle quant à la mode.

Ayant été employé dans ce genre d'industrie pendant près de 30 ans dans une des premières maisons de la ville de Québec il peut se flatter de donner complète satisfaction à ceux qui l'en courageront. Ses prix sont réduits, et les ordres qu'il recevra soit de la ville ou de la campagne seront exécutés sous le plus court délai.—Voici le temps arrivé où l'on aura besoin de capots ou casques, c'est le temps de les faire arranger, ou d'en acheter d'autres. Envoyez vos pelleteries et le sousigné se chargera de les confectionner et de leur donner la mode la plus nouvelle.

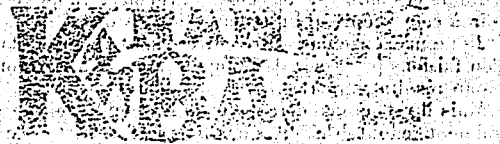
Octobre 1878.

PRIÈRE A NOS
ABONNÉS **DE PAYER**
les retardataires
AU PLUS TOT.

A. LAVIGNE

Editeur de Musique et Importateur de PIANOS,

DES CÉLÈBRES MANUFACTURES DE



BELLINGS & Cie.,

WHEELOCK

ROGERS,

ET DES

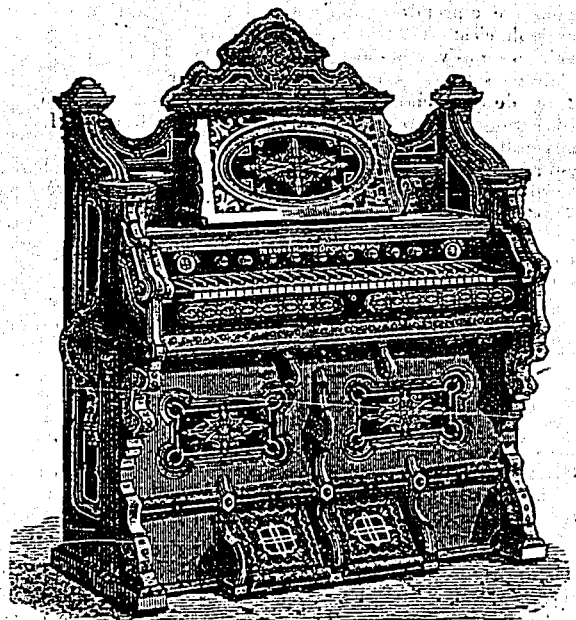
ORGUES.-HARMONIUMS

DE

BURDETT,

MASON,

HAMLIN.



LOVINGS & BLAKE,

25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne) QUÉBEC.

N. B.—M. Lavigne fournit les instruments des manufactures ci-dessus mentionnées, ou toute autre manufacture, à des prix très-modérés et à des conditions libérales. Vieux instruments pris en échange comme partie de paiement dans l'achat d'un instrument neuf.—Informations données aux personnes en faisant la demande

EN VENTE A LA LIBRAIRIE AGRICOLE

DE

FIRMIN H. PROULX

A

STE. ANNE DE LA POCATIERE.

Portraits photographiques de Sa Sainteté le Pape Léon XIII
—Prix. 10 centins.

" Livre de Prières à St. Joseph, " recueillies par J. Palatin,
Prêtre de St. Sulpice à Montréal.—Prix du volume, relié, 40 centins.